

Arrêté du 28 août 2013 fixant le nombre d'étudiants en odontologie pouvant signer un contrat d'engagement de service public au titre de l'année universitaire 2013-2014

28/08/2013

Cet arrêté fixe le nombre d'étudiants en odontologie pouvant signer un contrat d'engagement de service public au titre de l'année universitaire 2013-2014, par unité de formation et de recherche en odontologie. Au total cinquante contrats pourront être signés.

